



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil, tenue lundi 12 janvier 2026, le Règlement portant le numéro 515-2026 relatif au traitement des élus municipaux pour l'année 2026 a été adopté.

Les détails du règlement peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales de bureau, au 1070, route du Président-Kennedy à Scott.

Donné à Scott, ce 15 janvier 2026

SIGNER

Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 janvier 2026.

SIGNER

Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière